

Couple Balkany : la justice saisit leur moulin de Giverny et vend leur villa à Saint-Martin



La justice avait déjà confisqué leurs passeports et levé l'immunité parlementaire de Patrick Balkany.

L'étau se resserre autour de Patrick et Isabelle Balkany. Poursuivis pour blanchiment de corruption et blanchiment de fraude fiscale, ils viennent de voir la justice passer à l'action ces derniers jours. En effet, selon Charlie Hebdo, le moulin de Giverny, somptueuse propriété dans l'Eure, a été saisi. Par ailleurs, leur "villa Pamplemousse" à Saint-Martin dans les Antilles françaises a elle été vendue. La justice avait déjà confisqué leurs passeports et levé l'immunité parlementaire de Patrick Balkany.

"Concernant le moulin, les magistrats ont ordonné la saisie d'un bien qui n'appartient pas à mon client mais à ses enfants", a indiqué Grégoire Lafarge, leur avocat, à BFMTV. Selon lui, les Balkany auraient fait donation de ce bien à leurs enfants en 1997, n'ayant plus que l'usufruit. "Cette saisie porte la marque de l'excès car ce bien, acquis il y a 20 ans dans des circonstances régulières, n'a pas de lien avec les affaires à l'instruction contre monsieur et madame Balkany. C'est la marque d'un acharnement excessif" a-t-il encore souligné.

Quant à la "villa Pamplemousse", elle aurait été vendue il y a plusieurs mois, selon Le Parisien. Isabelle Balkany avait reconnu être propriétaire de la villa d'une valeur de près de 3 millions d'euros, jamais déclarée au fisc.